



Notre-Dame-des-Landes • Blain • Bouvron • Casson • La Chapelle-sur-Erdre • La Chevallerais • Cordemais
Fay-de-Bretagne • Grandchamp-des-Fontaines • Héric • Malville • Nort-sur-Erdre • Petit-Mars • Saint-Étienne-
de-Montluc • Sautron • Savenay • Sucé-sur-Erdre • Le Temple-de-Bretagne • Treillières • Vigneux-de-Bretagne...

Internet : <http://acipa.free.fr>

E-mail : acipa.info@free.fr

Contre un projet d'aéroport Pour un vivre ensemble

Le rassemblement annuel des 5 et 6 juillet, sur les terres de Bellevue, fut encore un grand événement malgré des conditions climatiques peu confortables. Sa réussite, tant technique que politique, est indéniable. Il est devenu un rendez-vous incontournable pour la cinquantaine d'associations, syndicats et partis politiques — regroupés dans la Coordination — qui mettent en avant leur réflexion autour des thématiques environnementales et sociétales. L'arrivée de la marche de la CONVERGENCE des luttes en fut l'un des grands moments ! Un grand merci à tous les bénévoles qui permettent à chacun de vivre ce rassemblement dans une ambiance festive tout autant que studieuse ! Et maintenant la vie continue... avec VIGILANCE, car toujours dans l'incertitude des lendemains...

Sur la ZAD, l'État et AGO-Vinci ne sont plus physiquement présents, mais attention ! L'instruction des dossiers continue dans le secret des bureaux d'études. Pour d'autres lobbys pro-aéroport (politiques et patronat des travaux publics), c'est l'impatience ! Elle est visible via des publicités en tous genres et des dégradations perpétrées sur des propriétés privées. L'intimidation ne passera pas ! L'ACIPA garde le cap et table toujours sur les 3 piliers de la RÉSISTANCE jusqu'à l'abandon définitif de la déclaration dite « d'utilité publique » :

- 1) Mobilisation citoyenne et information permanente sur les initiatives menées par les opposants, notamment sur le maintien de Nantes-Atlantique et l'utilisation de sa voie ferrée.
- 2) Animation du groupe juridique qui prend actuellement une importance capitale pour faire tomber à l'eau le projet.
- 3) Rassemblement politique des élus pour agir sur l'État afin d'obtenir l'abrogation de la DUP.

UN GRAND CHANTIER s'ouvre à nous : il faut amorcer une réflexion seraine sur l'avenir de la ZAD sans aéroport. Beaucoup d'envies et de pro-

jets émergent à l'initiative des groupes ADECA, Copain ou Sème ta Zad. C'est encourageant !

Les interrogations et propositions sur le devenir des terres agricoles se discutent à l'intérieur de la ZAD. Trois aspects sont à considérer :

– La propriété des terres agricoles et des maisons d'habitation pour laquelle le dispositif juridique cadre bien le processus de rétrocession après abrogation de la DUP. L'ACIPA accompagnera évidemment les propriétaires ayant choisi le recours contre l'expropriation, avec l'aide de ses avocats.

– L'utilisation des terres agricoles par les paysan-ne-s actuellement en place ainsi que des futur-e-s paysan-ne-s qui portent un projet : ces terres doivent garder leur destination de terres nourricières. Les conseils des Naturalistes en Lutte seront précieux pour la gestion de cet espace naturel riche en biodiversité.

– Le VIVRE-ENSEMBLE, sur et autour de la ZAD : un challenge pour une réussite collective dans lequel

l'ACIPA s'inscrita totalement pour faciliter les échanges avec les élu-e-s des communes avoisinantes, les associations citoyennes, les services publics (transports collectifs, scolaires, etc.) mais aussi avec les habitants utilisateurs des voiries départementales, communales ainsi que des chemins ruraux.

Ces trois sujets feront obligatoirement l'objet de discussions dans les semaines à venir. Ils sont passionnés et demanderont écoute et respect réciproques entre toutes les composantes de la lutte qui vivent en permanence sur la zone et à proximité sur les communes concernées. Il y aura beaucoup d'énergie à y mettre mais la victoire finale est à ce prix...

Donnons-nous rendez-vous à l'AG annuelle de l'ACIPA !

J. Durand, porte parole de l'ACIPA



Photo : NDL2014 - G. de Crop

Vendredi 14 novembre – Salle Cassiopée de Notre-Dame-des-Landes – 20 h
AG ordinaire annuelle de l'ACIPA *Pouvoir et bulletin d'adhésion joints*

Actualités juridiques

Arrêtés « loi sur l'eau » et « espèces protégées »

Les recours déposés au début de l'année 2014 par l'ACIPA, le Cédpa et l'ADECA, ainsi que par plusieurs associations naturalistes, sont actuellement étudiés par le Tribunal administratif de Nantes, qui rendra probablement sa décision au début de l'année 2015. Il devra se prononcer sur la légitimité du projet au regard de ces législations environnementales, qui exigent chacune la démonstration de l'absence de solutions alternatives satisfaisantes au projet. Le Tribunal sera également amené à juger de la suffisance et de la pertinence des mesures compensatoires proposées par AGO-Vinci et la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), sachant que la méthodologie retenue a été invalidée par un collège d'experts scientifiques et par le CNPN (Conseil national de protection de la nature). L'État et AGO-Vinci ont répondu en juin dernier aux arguments développés, remettant en cause la valeur de ces expertises et persistant dans leur analyse. Notre mémoire en réplique parviendra sous peu au Tribunal administratif pour compléter les arguments d'ores et déjà développés et emporter la conviction des juges sur l'illégalité des arrêtés contestés.

Parallèlement à ce contentieux, le CNPN a rendu un avis négatif en avril dernier sur le dossier relatif au Campagnol Amphibie, ce dernier n'ayant toujours pas fait l'objet d'un arrêté définitif.

Récupération des aides d'État déjà versées

L'État et les collectivités locales n'ont pas répondu au courrier du Cédpa du 4 juillet dernier visant à obtenir la récupération des aides d'État versés à AGO-Vinci sur la période 2011-2013 et des intérêts y afférents. Cette demande a été effectuée suite à la décision de la Commission Européenne du 20 novembre 2013 qui reconnaît l'absence de notification de l'aide et la qualifie d'illégale. Les juridictions administratives compétentes seront saisies dans les semaines à venir de cette question, afin de permettre le retour dans le patrimoine des collectivités et de l'État des sommes indûment versées à AGO-Vinci.

ZONE DE TURBULENCES

Vol au-dessus d'un nid de coucou... classé !

Les Ailes pour l'Ouest ont choisi la voie des airs pour promouvoir le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Dans le même temps, les agents de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage.) ont constaté que deux avions tractaient une banderole publicitaire au-dessus du site classé de Guérande (Écho de la Presqu'île 08/08/14) et un rappel à la loi leur a été signifié pour cette infraction...

On n'ose imaginer qu'il puisse s'agir des mêmes banderoles, un des arguments avancés pour le déplacement de l'aéroport, étant le « désastre écologique » provoqué par le passage des avions atterrissant à Nantes au-dessus du lac de Grand-Lieu. Mais qui sait...

Déclaration d'utilité publique du programme viaire

L'ACIPA a contesté le 7 octobre 2013 l'arrêté déclarant d'utilité publique le programme viaire, programme d'adaptation des voiries locales à l'implantation de l'aéroport. Dans ce cadre, l'association met notamment en avant l'absence d'analyse des effets cumulés avec le projet d'aéroport, cette technique participant du fractionnement opéré depuis plusieurs années par les porteurs de projet. La décision sera rendue par le Tribunal administratif sans doute début 2015, la mise en demeure de la Commission Européenne sur les impacts cumulés ayant un écho particulier dans ce dossier.

Europe

Le cheminement de notre procédure est freiné par l'installation de la nouvelle Commission, qui suit l'installation du nouveau Parlement. Le gouvernement est cependant toujours sous le coup d'une demande de communication de ses arguments sur ce qui lui a été reproché officiellement (le « saucissonnage » des procédures qui empêche toute évaluation globale des incidences du projet), et la Commission des pétitions devra être « réactivée » dès que nous aurons de nouveaux éléments le permettant.

Expropriations terres agricoles, bâtiments agricoles et maisons d'habitation

L'arrêté de cessibilité pris par le préfet suite à la Déclaration d'utilité publique (DUP) a été attaqué auprès du Conseil d'État qui a déclaré recevable la requête. Notre mémoire est déposé depuis le 7 juillet 2014.

L'étape suivante sera le pourvoi en cassation, contre les ordonnances d'expropriation.

Ces deux recours juridiques font partie de l'accord politique du 8 mai 2012* issu de la grève de la faim menée par des opposants : pas d'expulsions et pas de travaux sur la zone DUP tant que ces recours ne seront pas rendus à leur terme.

* À noter que les recours loi sur l'eau et destruction des espèces protégées ont été inclus dans l'accord politique par J.-M. Ayrault et validé par M. Valls, actuel Premier Ministre.

T. Dubreuil, R. Romi (avocats) et J. Durand

ZONE DE TURBULENCES

Chantage aux subventions : c'est pas fini !

Les associations naturalistes du département travaillent avec le Conseil général de Loire-Atlantique depuis le changement de majorité à « gauche ». Des conventions pluriannuelles ont été régulièrement signées pour des travaux d'éducation, d'animation ou d'expertise. Mais il s'avère dangereux d'être contre le projet d'aéroport ! Fin 2013, on apprenait que les conventions ne seraient pas renouvelées ou très fortement diminuées.

Suite au coup de semonce infligé au PS aux dernières élections municipales de mars 2014, des conventions sont proposées mais diminuées (-10%), dégressives dans le temps (-15%), avec date d'effet repoussée de 6 mois ! Certaines associations ont dû licencier, dont la LPO44. Le chantage aux subventions continue...

Appel à soutien financier du combat juridique à Notre-Dame-des-Landes

Le rassemblement d'été a montré notre détermination à proposer un autre avenir à Notre-Dame-des-Landes que ce projet d'aéroport, inutile, coûteux et écologiquement désastreux. Aujourd'hui tout s'oppose à la construction de cette ineptie, mais il nous faut encore arracher la victoire !

Les trois piliers de notre lutte sont la mobilisation militante et citoyenne, qui ne cesse de s'accroître, la lutte politique, avec les nombreux soutiens nationaux et internationaux, et l'indispensable combat juridique qui représente un enjeu fort pour obtenir l'abandon du projet.

Plusieurs recours sont actuellement déposés par les quatre cabinets d'avocats travaillant à nos côtés, auprès de plusieurs juridictions (Tribunal administratif, Conseil d'État, Cour de Cassation, Commission Européenne) et cela nécessite de gros moyens financiers.

Nous avons face à nous des porteurs du projet qui financent leurs actions devant les tribunaux avec des deniers publics et l'argent des puissants. Nous devons répliquer, répondre, attaquer : parce que nous sommes forts de notre légitimité et de notre engagement, nous devons gagner du terrain sur le plan juridique !

Nous devons soutenir les victimes du harcèlement judiciaire et de la répression du mouvement social, associatif, politique et syndical ! Nous devons apporter aux paysans et aux propriétaires des moyens pour lutter contre les expropriations ! Nous devons régulièrement démonter devant différentes juridictions les dossiers établis par des administrations aux ordres des politiques ou par les milieux économiques directement intéressés, en produisant nos propres contre-études.

C'est pourquoi la Coordination des opposants au projet d'aéroport — plus de 50 groupes : associations, organisations politiques et syndicats — appelle aujourd'hui tous ceux qui pensent que les avions ne doivent pas atterrir à Notre-Dame-des-Landes à soutenir financièrement son combat juridique.

Vous pouvez adresser vos dons sous diverses formes en précisant bien « soutien juridique » :

- Chèque à l'ordre de ACIPA-Coordination et à envoyer à :
ACIPA – BP5 – 44130 Notre Dame des Landes
- Règlement en ligne sur notre site <http://acipa-ndl.fr/> :
nous soutenir – soutien juridique – (Paypal/carte bancaire)
- Virement CCP : 10 80 868 R 032
IBAN : Identifiant international de compte :
FR52 2004 1010 11 10 8086 8R03 202
- Dépôt en espèces le samedi au local de Notre-Dame-des-Landes (ouvert de 10 à 17 heures).

Il n'y a pas de « petits donateurs » ! Il n'y a que des donateurs qui offrent un euro ou plus, selon leur cœur et leurs moyens souvent, pour être utiles toujours !

Nous comptons sur vous et remercions chacun pour son aide.

**La Coordination des opposants au projet
d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.**

Contact par le secrétariat de l'ACIPA : acipa.secretaire@free.fr

Françoise Verchère et Claude Bord priés d'aller défendre ailleurs

La Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Nantes-Atlantique est une belle instance dont le but devrait être d'essayer d'améliorer la situation des riverains. Trajectoires, conditions d'indemnisation financière des habitants concernés par le Plan de Gêne Sonore, plan d'exposition au bruit, etc. Les questions posées gênaient-elles les services de l'État et particulièrement le sous-préfet M. Doré ? Toujours est-il que le Conseil général vient de m'écarter de cette commission dans laquelle je siégeais depuis sa création et où j'avais bataillé pour des améliorations concrètes en faveur des riverains. L'aéroport est pourtant bien situé sur mon canton dont les habitants sont les plus nombreux à être concernés. Ce que même la droite n'avait jamais osé, la gauche (?) l'a fait ! Curieuse conception de la démocratie... mais pour que les mensonges continuent à prospérer, mieux vaut effectivement écarter ceux qui regardent de trop près le dossier.

F. Verchère

NB : pour faire bonne mesure, la préfecture a aussi écarté de la commission Claude BORD (président de Bien Vivre à Vigneux, membre de la Coordination des opposants) qui depuis plus de 10 ans a consacré bénévolement au sein de l'UDPN 44 (Union départementale des associations de protection de la nature) une partie non négligeable de son temps à la défense des riverains de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

Débat public LNOBPL

Le projet de nouvelles liaisons ferroviaires Ouest Bretagne – Pays-de-la-Loire, porté par Réseau Ferré de France est soumis à débat public du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015. Ce projet consiste à aménager à long terme (2030) le réseau ferroviaire des régions Bretagne (Rennes-Brest et Rennes-Quimper) et Pays-de-la-Loire (Nantes-Rennes).

Le dossier du maître d'ouvrage est disponible sur le site du débat public : <http://lnobpl.debatpublic.fr/>

Il présente trois scénarii : un scénario avec un aménagement au plus proche des voies ferrées existantes et deux scénarii avec la création de lignes nouvelles, mais dans tous les cas un passage par Notre-Dame-des-Landes.

Dès juin, le Cédpa et l'ACIPA ont contesté le choix de la desserte de NDJL et ont demandé l'étude d'un nouveau scénario reliant Nantes à Rennes par Châteaubriant. La Commission nationale du débat public (CNDP) a accédé à notre demande et a commandé des études complémentaires sur « l'examen de variantes nouvelles entre Nantes et Rennes passant par Châteaubriant ou par Redon ».

Le Cédpa, l'ACIPA, France Nature Environnement et EELV ont été reçus par la Commission nationale de débat public, le 28 août, pour argumenter cette demande et nous travaillons en lien pour faire valoir notre position commune : privilégier les aménagements au plus proche des voies ferrées existantes et étudier des possibilités sans la desserte de NDJL.

Vous pouvez intervenir directement au débat public sur le site Internet et dans les réunions publiques programmées le 27 novembre à Nantes et le 2 décembre à Rennes.

T. Leparoux

GPII et CONVERGENCES NDL2014

Dès l'été 2013 a émergé l'idée de marches (comme celles réalisées au Larzac) vers Notre-Dame-des-Landes avant le rassemblement 2014.

Le projet a été validé par la Coordination. Les membres de la commission créée se sont répartis les zones géographiques. La commission a rédigé un texte d'appel et créé des outils de communication : site Web, page Facebook et carte interactive permettant de visualiser les parcours de « convergence », les lieux de luttes, les dates des rassemblements et les contacts. Un fichier de contacts a été créé, notamment à partir de celui des 200 comités, de composantes de la Coordination (La Confédération Paysanne et ATTAC, principalement), lors du rassemblement du 22 février.

Au final, il y a eu 70 lieux de rassemblement, entre le 1^{er} juin et le 4 juillet 2014, dont le premier au plateau des Glières (Haute-Savoie). Douze caravanes avec relais et 8 « fils rouges » ont mobilisé plus de 1 000 personnes. Cent-cinquante personnes participaient à la marche finale entre Les Ardillières et la ferme de Bellevue, Michel Tarin en tête : forte émotion au moment où il a ouvert la marche avec son bâton venu du plateau des Glières et orné des chaussettes venues de Rosia Montana (Roumanie).

En tout, entre 8 000 et 10 000 personnes ont participé à l'événement « Convergences NDL2014 », avec présence d'anciens militants du Larzac. Cette opération, qui a suscité l'enthousiasme des participants, a été l'occasion de belles rencontres, de rapprochements entre luttes (l'ACIPA et Novissen-Ferme des 1 000 vaches, par exemple). Cette opération a été une véritable réussite : objectifs atteints, retour médiatique non négligeable sur les parcours et sur place. Bravo à sa commission qui a largement tenu sa feuille de route !

Cette opération ponctuelle (2014) a pu parfois être confondue avec la démarche que la Coordination a initiée dès 2012 à Notre-Dame-des-Landes, avec la tenue du 2^e forum international contre les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII) : nos affiches, banderoles, tee-shirts, sweats... proclamaient à l'époque « Convergence des luttes » et dès cette période nous avons initié la « mise en réseau » de nos différentes luttes. L'énorme travail effectué à l'occasion de Convergences 2014 vers Notre-Dame-des-Landes pourra largement être exploité au sein du groupe GPII de la Coordination, créé à l'automne 2013, et dont le renforcement est indispensable (tâches de recensement de nouveaux contacts, échanges, cartographie...



Photo : NDL2014 - C. Grisolet

ZONE DE TURBULENCES

« Et en plus, vous avez construit des cabanes »

Suite au rassemblement de juillet, AGO a déposé une plainte pour la dégradation du terrain utilisé. Laisser des traces de tracteurs sur l'herbe d'autrui — destinée au béton — quel crime abominable !

Convoquée à la gendarmerie, l'ACIPA a précisé que la Coordination, organisatrice de l'événement, compte plus de 50 associations, syndicats et partis politiques qui devraient normalement être entendus eux aussi...

Grand moment quand le gendarme a sorti la photo du délit apparemment le plus grave : « *Et en plus vous avez construit des cabanes* »... Euh, M'sieur le gendarme, ça ne serait pas plutôt des toilettes sèches ?

Une réunion à Paris le 13 septembre (35 personnes) a commencé la mise en œuvre pratique de la mutualisation, des expertises et compétences d'une part, des besoins des différents groupes d'autre part : rédaction de recours juridiques, analyse de partenariats public-privé, de la loi sur l'eau, recherche de conflits d'intérêt, naturalistes en lutte, etc.

N'hésitez pas à rejoindre le groupe GPII de la Coordination via contact.forum.gpii@free.fr, il vous attend !

G. Coiffard-Grosdoy

Bétonnage des zones humides : et le risque d'inondations ?

Une pétition à destination de Madame la Ministre de l'Écologie relative aux risques d'inondations liés au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est en cours. Parrainée par les associations Eaux & Rivières de Bretagne, Nature-Avenir et Solidarités-Écologie, elle se situe à l'écart de la controverse sur la pertinence du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Quel est l'objet de la pétition ?

Les risques d'inondations ont été passés sous silence lors des enquêtes publiques de 2006 et 2012. Cette pétition a pour but d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les risques d'inondations et d'informer et sensibiliser la population sur ces risques.

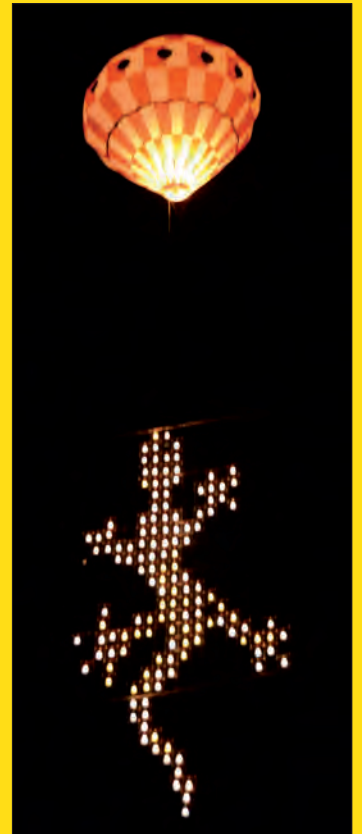
Les risques existent, nous les connaissons !

Le plateau où est prévue l'implantation de l'aéroport est une zone humide et marécageuse. En début d'année, les terrains sont saturés. Ainsi, dès qu'il pleut, l'eau ruisselle et alimente les bassins versants.

Trois ruisseaux reçoivent les eaux du plateau :

L'Isac au nord est un affluent de la Vilaine. Il contribue fortement aux crues annuelles de la région de Redon avec des conséquences matérielles, économiques et environnementales désastreuses.

Le Gesvres au sud, inonde régulièrement le périphérique nord de Nantes avec des conséquences désastreuses pour la circulation et des conséquences économiques et humaines particulièrement dommageables.



L'Hocmard a contribué à l'inondation d'un lotissement à La Chapelle-sur-Erdre.

Pourquoi les travaux de l'aéroport amplifieront-ils les risques d'inondations ?

La structure du plateau sera modifiée, des surfaces importantes bétonnées, des zones humides supprimées. Les bassins de rétention, d'une capacité notoirement insuffisante, n'auront au mieux qu'un faible effet retard. L'eau partira plus rapidement et en plus grande quantité en provoquant des inondations plus importantes.

Des conséquences graves

Programmer des travaux d'une telle ampleur sans en avoir mesuré avec précision les risques est irresponsable. Les conséquences humaines, matérielles, économiques, peuvent être graves. Ce n'est pas acceptable !

Pour évaluer les risques d'inondations créés ou aggravés par l'implantation du projet, les initiateurs de la pétition demandent qu'une étude spécifique soit menée par une équipe pluridisciplinaire (géographes, géologues, météorologistes...) et que les experts et son programme soient choisis conjointement par les porteurs du projet et les opposants, pour en assurer une parfaite objectivité.

Retrouvez et signez la pétition via le site de l'ACIPA.

Répression des mouvements sociaux : lettre ouverte aux députés et sénateurs

Une lettre ouverte a été adressée aux députés et sénateurs le 18 septembre dernier, à propos de la répression des mouvements sociaux, à l'occasion de l'examen en procédure d'urgence du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme.

Extrait [...] *Comme acteurs de la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, nous savons de quoi nous parlons lorsque nous refusons l'augmentation et le durcissement d'outils liberticides. Notre mouvement fait face à une répression continue avec des dizaines de procès au cours des dernières années, des peines de prison, interdictions de territoire et amendes, blessures nombreuses et mutilations définitives par les armes de la police, extension de l'utilisation*

du fichage et de la vidéosurveillance. Ces mesures se sont encore intensifiées ces derniers mois. [...]

La lettre ouverte est accessible sur le site de l'ACIPA avec les premières signatures <http://www.acipa-ndl.fr>. Jusqu'au vote du Sénat, vous pouvez continuer à la signer individuellement en déposant votre signature à acipa.secretaire@free.fr

Des emplois pour 4 ans ou bien des emplois durables ?

L'été dernier, les défenseurs du projet d'aéroport ont affrété un ULM pour afficher le message « oui à l'aéroport et à l'emploi » aux yeux des vacanciers de quelques plages. Le projet d'aéroport serait selon eux porteur d'emplois.

Pourtant, même des élus politiques favorables au projet n'y croient guère. Ainsi Christophe Clergeau, 1^{er} vice-président de la région des Pays-de-la-Loire, affirmait en 2012 : « *La question centrale n'est pas celle de la création des emplois, puisqu'il est vrai que si on déplace l'aéroport, on déplace les emplois qui vont avec. Bien sûr il y aura un chantier, mais les emplois liés au chantier ne seront que provisoires* ».

Illusion d'une manne d'emplois au Nord

Pour la construction d'un aéroport et de son « barreau » routier, Vinci annonce « 3 000 emplois créés pendant le temps de la construction ». Attention aux données : il s'agit de 4,5 millions d'heures de travail, donc de 3 000 « année-homme », soit 700 emplois pendant 4 ans qui, ensuite, disparaîtraient.

L'implantation d'un nouvel aéroport signifierait par ailleurs pour Notre-Dame-des-Landes et les communes environnantes la destruction en moins d'une dizaine d'années d'environ 100 emplois agricoles et 500 emplois induits, comme la transformation des produits agricoles. Pourtant, contrairement aux emplois industriels, les emplois liés à l'agriculture, ne sont pas délocalisables. Il est donc important de ne pas les détruire.

Plus d'un millier d'emplois déplacés

En 2011, le CETE dénombrait 1 850 emplois directement ou fortement liés à Nantes-Atlantique (transport des passagers, maintenance des avions, commerces, services de l'État, etc.). Le CETE a estimé qu'un minimum de 1 100 emplois seraient transférés. Un tel transfert aggraverait le déséquilibre d'emplois entre le nord-Loire et le sud-Loire (130 000 au nord contre 70 000 au sud). Et puisque la plupart de ceux qui occupent ces emplois transférables habitent en sud-Loire, cela aggraverait aussi les bouchons journaliers sur le périphérique nantais.

Emplois aéroportuaires en hausse ?

Les défenseurs du projet insistent sur les emplois qui seraient **créés par l'accroissement du trafic aérien**.

Vinci annonce qu'une progression de 1 million de passagers, créerait **550 emplois** nouveaux, car on compte aujourd'hui 1 990 emplois liés à l'aéroport de Nantes pour 3,6 millions de passagers (soit 550 emplois par million de passagers).

La réalité serait bien inférieure, d'abord pour une question de rationalisation des moyens (aéroport modernisé, davantage d'automatisation) et ensuite parce que l'augmentation du trafic est liée essentiellement au développement du low cost, peu créateur d'emplois. Ainsi, l'aéroport de Beauvais, dédié au low

ZONE DE TURBULENCES

Loup, y es-tu? Loup, que fais-tu? J'invente des emplois...

Depuis pas mal de temps, Des Ailes pour l'Ouest — vous savez, l'association « citoyenne » des personnels, adhérents et sympathisants de la CCI — essaye de faire prendre des vessies pour des lanternes en clamant 3 000 emplois grâce à Notre-Dame-des-Landes.

Depuis peu (parce que chaque fois que c'est possible, nous les corrigeons) le langage s'est un peu tempéré, puisqu'ils indiquent désormais 3 000 emplois dont 700 directs. (les 700 directs étant les emplois temporaires du chantier, on appréciera...). Quant aux autres, c'est toujours aussi flou... Pas d'explications : comme disait quelqu'un, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup...

cost, et qui transporte autant de passagers que Nantes-Atlantique (3,9 millions en 2013) a deux fois moins d'emplois (900 à Beauvais contre 1 990 à Bouguenais).

Donc le développement du trafic aérien à Nantes créerait par million de passagers supplémentaires, non pas 550 emplois, mais plus vraisemblablement entre 300 et 400 emplois. En le supposant étalé sur 4 années, un gain d'un million de passagers créerait en moyenne 100 emplois par an. Progression hypothétique qui, de toutes façons, pourrait se réaliser autant à Notre-Dame-des-Landes qu'à Nantes-Atlantique.

Enfin, la question d'éventuelles pertes d'emplois dans les petits aéroports proches comme Rennes ou Angers a l'air de n'intéresser personne.

Conserver Nantes-Atlantique : une opportunité pour l'emploi

Loin d'être saturé du point de vue de ses capacités d'accueil des avions, l'aéroport de Nantes-Atlantique mériterait cependant des travaux d'optimisation comme une **extension de l'aérogare** pour accueillir mieux les passagers. Ce serait sans doute **100 à 200 emplois** qui se créeraient dans le BTP, pour 1 à 2 ans.

En conclusion, récapitulons les créations et les suppressions d'emplois, en distinguant 2 hypothèses : le déplacement de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et le maintien à Nantes-Atlantique :

À Notre-Dame-des-Landes comme ailleurs, l'argument de l'emploi est un véritable cheval de Troie pour tenter de faire accepter des projets inutiles par les populations concernées.

Pour plus de détails, lire les fiches techniques de l'ACIPA et du CédPa : <http://acipa-ndl.fr> et <http://aeroportnddl.fr/>

Optimisation de Nantes-Atlantique

Le collectif d'élus (CédPa) travaille depuis plusieurs années sur les volets économique et technique du dossier de NDL avec d'autres composantes de la lutte (collectif de pilotes et collectif de patrons de PME, architectes...). Au printemps 2014, un travail a été mené en lien avec des architectes sur l'optimisation de l'actuel aéroport Nantes-Atlantique. Un tract d'information grand public a été réalisé dont voici un extrait :

[...] Une nouvelle étude menée par des architectes montre que l'optimisation de Nantes-Atlantique peut être réalisée pour deux fois moins cher qu'annoncé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), au minimum, et de façon plus performante : elle intègre la desserte en transports en commun. Après les contre-études sur les fondements mêmes de la Déclaration d'utilité publique, sur les plans d'exposition au bruit, ce travail d'architectes professionnels jette un nouveau doute sur l'objectivité des services de l'État. À quand une expertise indépendante sur ce dossier ?

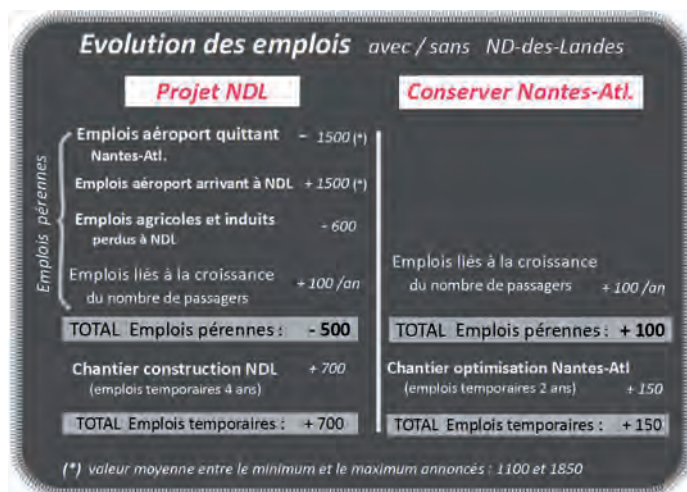
Peut-on réaménager Nantes-Atlantique et à quel coût ? En novembre 2013, la DGAC a répondu : « OUI, mais cela coûterait presque aussi cher que de construire un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes ».

Le CédPa avait alors émis un certain nombre de critiques. À sa demande, 5 architectes ont vérifié une à une les propositions de la DGAC, en se basant sur les recommandations officielles. Le résultat est sans appel : la DGAC a tout exagéré !

Les architectes proposent à leur tour un réaménagement de Nantes Atlantique. Il est simple, fonctionnel, sobre, intègre le raccordement au tramway et coûte, à chaque étape, nettement moins cher que la proposition DGAC et que le projet de Notre-Dame-des-Landes.

Un nouveau pavé dans la mare de la DGAC. [...]

L'étude complète est consultable sur le site du CédPa <http://aeroportnddl.fr> et la version papier du tract d'information grand public toujours disponible.



Créer un aéroport à Notre-Dame-des-Landes signifierait donc une diminution importante des emplois pérennes, alors que le maintien de l'aéroport à Bouguenais les préserverait, voire les ferait progresser. la collectivité payerait cher la création provisoire d'emplois de construction via ce projet d'aéroport.





Photos : Semons l'Avenir - J. Ronnet-Nicolle

Vente de légumes d'hiver sur la ZAD

L'activité agricole a été intense depuis le printemps sur la ZAD ; en voici une illustration avec un message des jardinier-e-s des Fosses Noires :

« Cette année dans la dynamique de Sème ta ZAD, nous avons eu la volonté d'occuper plus de terres. Pour cela, nous avons cultivé 30 ares d'OIGNONS et 50 ares de POMMES DE TERRE, avec l'aide de 2 chevaux de trait, du matériel collectif de la curcuma et de nombreux coups de main d'habitants de la ZAD, du comité de Rennes et des paysans.

Pour rentrer dans nos frais et renouveler les cultures l'année prochaine, nous vendons une partie des oignons à 2 euros le kg et des patates à 1 euro le kg.

Vous pouvez dès maintenant passer commande au 02 53 97 64 50 (Saint-Jean-du-Tertre) et/ou venir les lundis et jeudis entre 17 et 19 heures aux Fosses Noires. »

Dernière minute : Infos-express

Le local d'information situé rue des Chênes à Notre-Dame-des-Landes sera désormais ouvert tous les samedis à partir du 4 octobre de 10 à 17 heures.

Les sweats et T-shirts réalisés pour « NDL2014 : L'abandon c'est maintenant ! » sont en vente sur le site de l'ACIPA <http://www.acipa-ndl.fr> dans la partie Nous soutenir/Boutique en ligne. Pensez-y pour vos cadeaux à venir !



Photo : NDL2014 - G. de Crop

Déplacement à Amiens en soutien aux opposants à « La ferme-usine des 1000 vaches »

Le mardi 28 octobre, 9 opposants à la « Ferme-usine des 1000 vaches » à Drucat, dans la Somme, comparaitront devant le tribunal d'Amiens pour les actions qu'ils ont menées au printemps dernier contre cette ferme-usine. Bien que ces actions n'aient été que des actes de démontage du matériel et de blocage de la ferme, les militants qui passent en jugement risquent gros sur le plan financier. Ils ont donc besoin d'un large soutien. De plus, il s'agit d'une tribune intéressante pour poser la question du type d'agriculture de demain avec ses impacts sur l'emploi, l'alimentation, la santé, l'aménagement du territoire, les paysages...

La Confédération Paysanne nationale organise un rassemblement de soutien et l'ACIPA organise avec elle un déplacement sur la journée pour y participer. Le départ aurait lieu aux alentours de 2 heures du matin le mardi 28 et le retour vers 1 heure du matin le mercredi 29. Le coût de ce déplacement sera de 37 euros par personne (pour 100 inscrits), chacun-e prévoyant ses pique-nique et boisson. Les inscriptions pour cette journée se font par le secrétariat de l'ACIPA acipa.secretaire@free.fr.

EN BREF

Les échos du net (statistiques au 29.09.2014)

Le site Internet a été vu par près de 19 500 visiteurs uniques avec presque 65 000 pages vues depuis le dernier bulletin. Sa fréquentation connaît naturellement des pics en fonction de l'actualité.

Sur les réseaux sociaux, un jalon a été franchi avec 10 313 personnes qui aiment la page Facebook (+ 469). Cette page a touché plus de 10 000 personnes par jour pendant 3 jours lors du rassemblement de juillet, 5 660 abonnés (+ 386) au fil Twitter, plus de 17 200 tweets et plus de 4 951 abonnés à la lettre d'info. **Attention, certaines adresses d'abonnés ou de comités reviennent en erreur, merci de vérifier vos boîtes mail !** La revue de presse a continué à s'enrichir.

Enfin, nous avons décidé de mettre un peu plus d'énergie sur la page Google+, merci de nous aider à lui donner plus de visibilité en partageant les articles qui s'y trouvent.

ZONE DE TURBULENCES

NA! Agréé Antonov 124

Qu'apprend-t-on en lisant Ouest-France du 24 septembre ? Que le plus gros avion du monde allait décoller le vendredi suivant de... Nantes-Atlantique !

Il s'agit d'un Antonov 124 qui emporte le cheval-dragon Long Ma de la compagnie la Machine vers Pékin.

Mais alors... tout serait donc possible à Nantes Atlantique !